

**PROVINCE DE QUÉBEC**43<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 28 MAI 2024

**CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE***Québec, le 28 mai 2024*

Aujourd'hui, à quinze heures trente, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

- n<sup>o</sup> 50    Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.